CANTON / TOWNSHIP
ALFRED AND PLANTAGENET

AVIS D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR FERMER UNE VOIE PUBLIQUE SELON L'ARTICLE 34 DE LA LOI DE 2001 SUR LES MUNICIPALITÉS

Soyez avisés que, conformément à l'article 34 de la Loi de 2001 sur les municipalités, le Conseil municipal du Canton d'Alfred et Plantagenet a l'intention d'adopter un règlement visant la fermeture et le transfert d'une portion de l'emprise de la rue Water, à Plantagenet. L'adoption de ce règlement est prévue pour le 7 octobre 2025, lors de la réunion régulière du Conseil qui se tiendra à 16h30 à l'Hôtel de ville, situé au 205, Vieille Route 17, à Plantagenet.

La portion visée est située au coin nord-ouest de l'intersection des rues Concession et Water, en bordure de la propriété qui porte l'adresse civique 536, rue Concession. Cette parcelle est identifiée comme étant la Partie 1 du plan d'arpentage 46R-8332, localisée dans l'ancien Village de Plantagenet, maintenant intégré au Canton d'Alfred et Plantagenet.
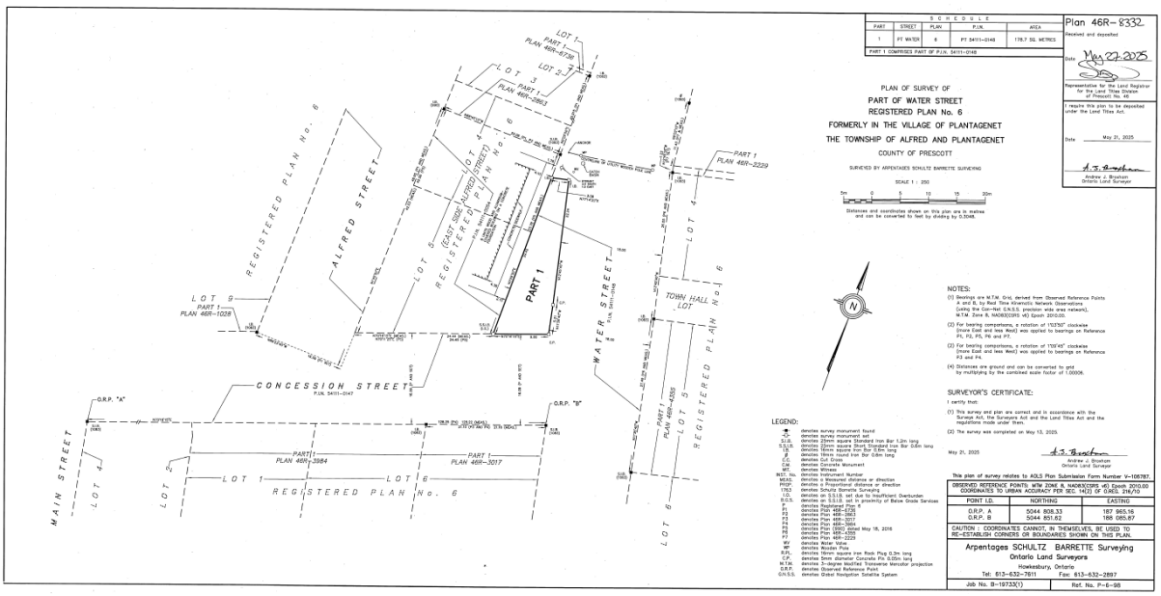
Pour soumettre vos commentaires ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la greffière, Madame Julie Prud'homme, au 613-673-4797 ou jprudhomme@alfred-plantagenet.com